



La Compagnie Nationale du Rhône étend la navigation sur le Haut Rhône et développe la production d'énergie renouvelable

Quatre écluses et deux petites centrales hydroélectriques sont en construction sur les aménagements de Belley et Chautagne.

Contact presse
Anne-Elizabeth Ferrero
a.ferrero@cnr.tm.fr
Tél. 04 72 00 69 48

Sommaire

Introduction	3
Remise en navigabilité partielle du Haut Rhône	4
Développement de nouvelles sources de production d'énergie renouvelable	6
Annexes	8
Le modèle Rhône vecteur de développement de la CNR	
Un modèle de développement original et créateur de valeur	
Les Missions d'intérêt général intégrées au Plan Rhône	
Chiffres clés de la CNR	

Introduction

La Compagnie Nationale du Rhône construit quatre écluses et deux petites centrales hydroélectriques sur le Haut Rhône. Inscrits dans son Premier Plan de Missions d'intérêt général (2004-2008), ces travaux visent à y étendre la navigation et à développer de nouvelles sources de production d'énergie renouvelable.

La construction de deux jeux de deux écluses à Virignin et Anglefort va permettre le franchissement des aménagements hydroélectriques de Belley et Chautagne. Elle ouvrira ainsi une voie navigable continue de 50 km entre Seyssel et Brégnier-Cordon reliée au lac du Bourget par le canal et l'écluse de plaisance de Savières, qui enregistre près de 2 500 passages chaque année.

Les deux petites centrales hydroélectriques en cours de réalisation au droit des barrages de Motz et de Lavours s'inscrivent dans les objectifs du Grenelle de l'Environnement. Leur production (63 GWh/an en moyenne) sera complémentaire aux centrales de grande taille.

page

3

La Compagnie Nationale du Rhône remet en navigabilité partielle le Haut Rhône

Afin d'ouvrir une voie navigable continue de 50 km entre Brégnier-Cordon et Seyssel reliée au lac du Bourget par le canal et l'écluse de plaisance de Savières, la Compagnie Nationale du Rhône (CNR) lance les travaux de construction de quatre écluses sur ses aménagements hydroélectriques de Chautagne et Belley. Elle va également réaliser le balisage et la signalisation terrestre d'un chenal de navigation de 16 mètres de large sur un tirant d'eau de deux mètres.

Un projet majeur pour le développement touristique et économique de la vallée

- Inscrit dans les Missions d'intérêt général de la CNR au volet navigation et développement de la voie d'eau.
- Haut Rhône : 2 500 passages/an enregistrés à l'écluse de Savières, plus de 150 000 passagers/an transportés sur le lac du Bourget, le canal de Savières et le Rhône.

page

4

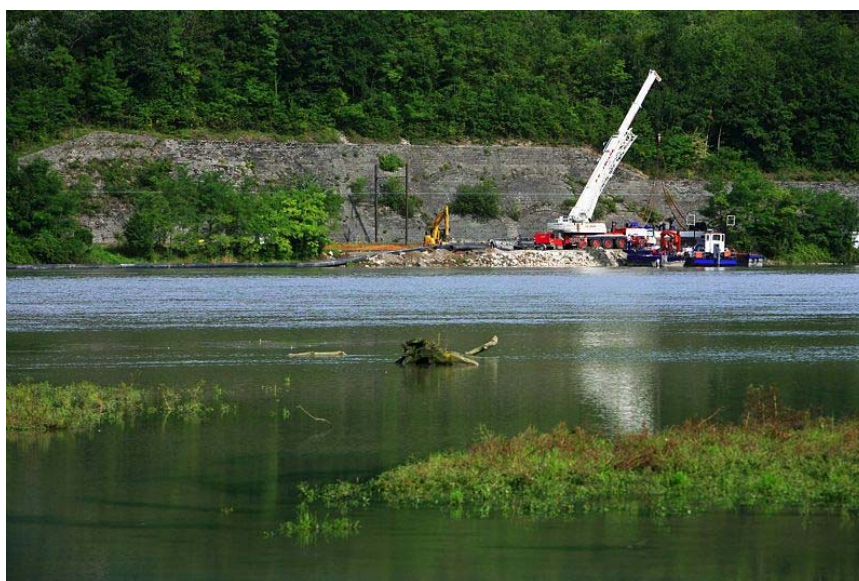
Quatre écluses Freycinet semi-automatiques

- Deux jeux de deux écluses à Anglefort et Virignin adaptées à la navigation de plaisance : 40 mètres de long pour 5,25 mètres de large.
- Hauteur de chute entre 7,5 et 10 mètres.
- Un bassin intermédiaire sépare les écluses avals et amonts pour assurer un passage progressif et sûr.
- Semi-automatiques : les plaisanciers déclencheront directement les manœuvres sous le contrôle d'un automatisme de gestion.



Un chantier respectueux de l'environnement et des riverains

- En cohérence avec les objectifs de gestion Natura 2000 « Lac du Bourget-Chautagne-Rhône » relatif à la préservation des habitats et des oiseaux.
- Le tracé du chenal adapté pour préserver les milieux écologiques.
- En fin de chantier : réhabilitation des terrains utilisés et plantation des essences typiques de la forêt alluviale rhodanienne.



page

5

Calendrier des travaux

- Ecluses d'Anglefort : lancés à la mi-mai 2008, les travaux se termineront en fin d'été 2009 pour une mise en service en novembre 2009.
- Ecluse de Virignin : les travaux ont été lancés en octobre 2008 pour une mise en service prévue en 2010.

La Compagnie Nationale du Rhône développe de nouvelles sources d'énergie renouvelable

S'inscrivant dans les objectifs du Grenelle de l'environnement visant le développement des énergies renouvelables¹, la CNR construit deux petites centrales hydroélectriques (PCH) à Motz et Lavours afin de valoriser l'augmentation de son débit réservé (en application de la loi sur l'eau de décembre 2006).

Valorisation de l'augmentation des débits réservés

- Sur les aménagements de la CNR, un débit réservé est restitué au Rhône naturel de façon à préserver les milieux aquatiques en aval du barrage.
- Sur les barrages de Motz et Lavours, la CNR a volontairement augmenté ces débits en cohérence avec le programme décennal de restauration hydraulique et écologique du Rhône en 2004 et 2005.
- La valorisation énergétique des débits réservés de Motz et Lavours est inscrite au Premier Plan 2004-2008 de Missions d'intérêt général de la CNR pour le volet production d'énergie renouvelable.

page

6

Construction de deux petites centrales hydroélectriques

sur le Haut Rhône

- La construction de ces deux PCH permettra de produire en moyenne près de 63 GWh/an d'électricité renouvelable.
- La PCH de Motz sera composée de deux groupes de 35 m³/s et dotée d'une puissance installée 5,2 MW. Sa production moyenne annuelle sera de 38 GWh (soit la consommation électrique annuelle moyenne de plus de 17 000 habitants) et permettra d'éviter l'émission de près de 34 000 tonnes de CO₂.

¹ D'ici 2020, la France vise une consommation de 20 % (voire 25%) d'énergie renouvelable (conclusions du Grenelle de l'environnement).

Un chantier respectueux de l'environnement et des riverains

- Des travaux d'aménagement dans le plus grand respect des riverains et de leur environnement.
- Sur les terrains en rive droite des barrages de Motz et de Lavours appartenant au domaine concédé de la CNR et en dehors de toute zone d'habitation.
- Sécurisation du chantier et suivi des travaux pour adapter au fur et à mesure en faisant les meilleurs choix.

Calendrier des travaux

- Après enquête publique, les deux PCH ont reçu un avis favorable des services de l'État concrétisé le 18 janvier 2008 par un arrêté interpréfectoral d'autorisation de travaux.
- Démarrage du chantier : mi-juin 2008 à Motz et octobre 2008 à Lavours.
- Mise en service prévue : mi-2010 à Motz et 2010 à Lavours.
- Entreprises : génie-civil : groupement Demathieu et Bard, Spie Fondation, Guintoli, GTS ; électromécanique : groupement Endel, Ineo postes et centrales, Ineo Tinéa, Inet AG – UCM Resita ; architecte : 2BR ; maître d'œuvre : direction ingénierie CNR.
- Quantités prévues : palplanches : 2 200 m², déblais : 31 000 m³, paroi moulée : 5 900 m², béton : 2 000 m³.

page

7



Annexes

Le modèle Rhône, vecteur du développement de la CNR

Un modèle de développement original et créateur de valeur

De 2002 à 2007, la CNR s'est profondément transformée et cela sans perdre son identité, sa culture et ses valeurs.

Concentrée sur son rôle d'aménageur à l'occasion de la nationalisation de l'électricité en 1946, la CNR retrouve en 2001 la propriété de sa production et la liberté de la commercialiser.

La Compagnie Nationale du Rhône renoue ainsi avec le modèle original de péréquation financière autour de l'énergie imaginé par ses fondateurs Léon Perrier (Député et 1er Président de la CNR de 1933 à 1940) et Edouard Herriot (Maire de Lyon et Sénateur du Rhône): la vente d'électricité lui permet de mener un programme industriel ambitieux et cohérent, de se développer et de conduire des Missions d'Intérêt Général.

Ce « modèle Rhône » unique en France en matière de concession de fleuve, fonde son exemplarité sur un équilibre entre différentes fonctions d'intérêt collectif illustrant notamment le concept de développement durable.

page

8

Les Missions d'Intérêt Général intégrées au Plan Rhône

Les Plans de Missions d'Intérêt Général de la Compagnie issus d'une démarche volontaire de concertation publique et financés par la vente d'énergie, concrétisent son engagement avec et pour la communauté Rhodanienne en faveur du développement économique de la vallée du Rhône et de la préservation de son environnement.

Le premier plan 2004-2008 concerne 4 grands domaines d'action : la navigation et le développement de la voie navigable, la production d'électricité hydraulique, l'environnement et l'ancrage local. Constatant la cohérence de ses Missions d'Intérêt Général avec les objectifs du Plan Rhône 2007-2013 (programme global de développement durable mené par le Préfet de Bassin), la CNR décide de les lui apporter et en devient le principal contributeur à hauteur de 185 M€.

La signature, le 21 mars 2007 d'un Contrat de Projet Interrégional Plan Rhône entre la CNR et cinq Conseils Régionaux (Languedoc-Roussillon, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Rhône-Alpes, Bourgogne, Franche-Comté) formalise leur action commune.

Le Plan Rhône s'articule autour de 6 volets : patrimoine et culture, prévention des risques liés aux inondations, qualité des eaux, ressource et biodiversité, énergie, transport fluvial, tourisme.

Point d'étape du 1er plan de Missions d'Intérêt Général

À un an de la clôture du 1er plan MIG, un point d'étape permet de constater que les dernières actions sont en voie de réalisation dans le strict respect des engagements budgétaires.

Domaines d'action	Réalisé 2007	Cumulé 2004- 2007
ENERGIES RENOUVELABLES dont petites centrales hydroélectriques	1,752 M€	4,069 M€
NAVIGATION	13,775 M€	53,916 M€
Fiabilité, sécurité et disponibilité des ouvrages	11,182 M€	24,676 M€
Remise en navigabilité du Haut-Rhône (écluses de Chautagne et Belley)	329 000 €	2,174 M€
Amélioration de la qualité du service de navigation	26 000 €	1,998 M€
Contribution au développement du transport fluvial	2,238 M€	25,068 M€
ENVIRONNEMENT	2,025 M€	14,078 M€
Actions environnementales	1,014 M€	8,462 M€
Restauration des milieux naturels et de l'axe de migration	311 000 M€	1,643 M€
Gestion du domaine foncier naturel de la concession	700 000 €	3,971 M€
ANCRAGE LOCAL dont véloroute	5,756 M€	17,287 M€

Chiffres-clés 2007

Chiffre d'affaires : 708 M€ + 7,8 %
Résultat net : 194 M€ + 17,6 %

Impôt et taxes : 303,3 M€ répartis :

Taxe/redevance de 24%	151,8M€
Contribution Tartam	6,85M€
Impôt sur les sociétés	98,25M€
Taxe professionnelle	16,9M€
Taxe foncière	24,5 M€
Autres impôts	5M€

Répartition du capital au 31 décembre 2007

La Compagnie Nationale du Rhône est une société anonyme à conseil de Surveillance et Directoire.

GDF SUEZ	49,97%
Caisse des Dépôts et Consignations	33,20%
Collectivités locales	16,83%

Patrimoine industriel et fluvial

19 barrages,
19 usines hydroélectriques,
14 écluses à grand gabarit,
10 parcs éoliens (à fin 2008)
1 ferme photovoltaïque
400 km de digues
32 stations de pompage
330 km de voies navigables à grand gabarit
27 000 ha de domaine concédé : 14 000 ha de fleuve et 13 000 ha terrestre dont 836 amodiés
29 sites industriels et portuaires parmi lesquels le Port de Lyon Edouard Herriot.

Ressources humaines au 1er janvier 2008

1274 salariés

Production d'électricité

3 000 MW de puissance installée
15,5 milliards de KWh certifiés 100% renouvelable produits (moyenne de long terme 15,7)

Navigation – Transport fluvial

Transport de marchandises

1,1 milliard de tonnes par kilomètre transportées sur le Rhône
4,9 millions de tonnes manutentionnés
59 529 conteneurs (EVP)
Trafic de bateaux : 95 818 éclusages

page

10

Créée en 1933, la CNR reçoit de l'Etat en 1934 la concession unique du fleuve pour l'aménager et l'exploiter selon trois missions solidaires :

- . la production d'électricité,
- . le développement de la navigation,
- . l'irrigation et autres usages agricoles.

Concepteur et exploitant des centrales, barrages et écluses du Rhône, la CNR a réalisé sur le fleuve des sites industriels et portuaires, des ports de plaisance, des haltes nautiques et des zones de loisirs. Elle propose également grâce à son expérience acquise sur le Rhône des prestations en ingénierie fluviale et hydroélectrique en France et dans une vingtaine de pays.

La Compagnie Nationale du Rhône est le deuxième producteur d'électricité français. Elle bénéficie d'un label qui certifie la totalité de sa production 100 % renouvelable. La Compagnie commercialise sur les marchés de gros, Powernext et, avec son partenaire GDF SUEZ, auprès de ses clients, sa production moyenne annuelle de 15,5 milliards de kWh. Elle est un acteur majeur.

La CNR fonde son succès sur l'originalité de son modèle économique : utiliser les recettes générées par l'hydroélectricité pour mener à la fois un programme industriel ambitieux et cohérent, se développer et agir en faveur du développement durable. C'est le modèle Rhône.

page

11